CONGRÈS
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Mercredi 17 mai 2017

ANNEXE II

Réponses des institutions
concernant la lutte contre les violences à l'école
de la première mandature du Congrès des Jeunes

Réponse du Gouvernement reçue le 26 septembre 2016 :

Questions n° 6, 7, 8 et 9: questions relatives à la violence dans les établissements scolaires. Ces questions relatives à la violence ont été traitées dans la deuxième partie, intitulée « Vœ u 2 du 21 mai 2016 - question n04 : «la création d'un groupe de prévention contre les violences et lutte contre le harcèlement et la discrimination»

Parce qu'un climat scolaire serein est une condition nécessaire à la réussite des élèves, la lutte contre les violences à l'Ecole fait l'objet de nombreuses dispositions prises, dans les établissements scolaires, en concertation avec les élèves et l'ensemble des membres de la communauté éducative.
Au sein de chaque établissement, plusieurs instances, prévues par le statut des Etablissements Publics d'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (EPENC), voté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le
28 septembre 2015, se réunissent régulièrement pour prévenir et remédier aux phénomènes de violences en engageant une démarche collective, concertée et partagée, entre les personnels, les élèves et les membres de la communauté scolaire.
Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), dont les membres sont désignés par le chef d'établissement, après avis du conseil d'administration, peut associer les élèves aux réflexions qu'il mène et aux actions qu'il porte. Une systématisation de la présence des élèves aux réunions du CESC, qui seraient représentés par les délégués élus au préalable en assemblée générale des délégués des élèves, peut être envisagée.
Par ailleurs, en lycée, le Conseil de la vie lycéenne (CVL), qui regroupe huit lycéens élus dans les établissements, dont l'effectif est inférieur ou égal à 1.000 élèves et dix lycéens élus dans les établissements dont l'effectif est supérieur à 1.000 élèves, est "obligatoirement consulté sur les question de sécurité" (art. 39 du Statut des EPENC).
En collège, la création d'un Conseil de la vie collégienne (CVC), sur le modèle du Conseil de la vie lycéenne, sera proposée au Congrès de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la Charte du projet éducatif calédonien. Les attributions de cette nouvelle instance collégienne la conduiraient à considérer les phénomènes de violence et à proposer au chef d'établissement les mesures appropriées pour les prévenir et y remédier.
La création d'un Conseil de la vie collégienne dans tous les collègues publics concourrait à atteindre l'objectif fixé par la délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de J'école calédonienne qui vise à encourager « la pratique de la citoyenneté afin d'initier les enfants aux débats démocratiques et de les inciter à s'engager au service du bien commun. [...]
Cette ambition se traduit par la reconnaissance de droits concrets au bénéfice des élèves leur permettant l'exercice de la citoyenneté dans les établissements, mais également, par réciprocité, par une obligation de respect des personnes et des biens. »

Parce qu'ils remettent en cause l'école du vivre-ensemble, le harcèlement et les discriminations constituent, en particulier, des phénomènes de violence que nous ne saurions tolérer en milieu scolaire, quelles que soient leurs modalités d'expression, et contre lesquels nous poursuivons et renforçons la lutte déterminée que nous avons engagée. Trop souvent encore des propos de nature discriminatoire sont entendus dans les cours de récréation des établissements scolaires parce que les élèves qui en sont les auteurs, banalisant le plus souvent leurs propos, n'en mesurent pas la gravité et la portée.
Or, la délibération 106 relative à l'avenir de l'Ecole calédonienne affirme « les valeurs de l'École calédonienne, fondées sur le respect mutuel, la solidarité et la tolérance, qui participent au « vivre ensemble» et font de l'École calédonienne le creuset du destin commun ».

Dans le cadre de la politique volontariste que nous poursuivons en ce domaine, un « protocole de traitement des situations de harcèlement et de discrimination dans les établissements scolaires du second degré en Nouvelle-Calédonie » a, en particulier, été élaboré par le Vice-rectorat et adressé, au début du mois septembre 2016, à tous les directeurs d'établissement scolaire du second degré.

Ce protocole précise notamment les critères d'identification objective des situations de harcèlement; car, en ce domaine, il ne s'agit de voir des cas de harcèlement et de discrimination, ni partout, ni nulle part. Ce protocole, qui décrit également la procédure à suivre face à une situation de harcèlement ou de discrimination révélée ou identifiée, sera connu de tous les personnels, en particulier, et de tous les membres de la communauté éducative des établissements scolaires, en général.

D'ores et déjà, plusieurs réunions exceptionnelles ont réuni les conseillers principaux d'éducation, les professeurs-documentalistes, les infirmiers scolaires et les assistants sociaux sur cette thématique exclusive de la lutte contre le harcèlement et les discriminations. A l'occasion de la réunion qui s'est tenue le 12 septembre dernier pour les établissements scolaires de Nouméa, Grand Nouméa et des Iles Loyauté, et conformément à votre vœu, j'ai demandé à ce qu'une semaine dédiée à la lutte contre le harcèlement et les discriminations soit organisée dans les collèges et les lycées publics.

Mme Hélène IEKAWE, membre du gouvernement chargé d'animer et de contrôler le secteur de l'enseignement, du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, et de la mise en place du service civique, viendra présenter le dispositif du Service Civique Calédonien lors de la prochaine séance plénière du congrès des jeunes de la Nouvelle-Calédonie qui se tiendra le 1er octobre prochain.

Réponse de la province Sud du 4 avril 2016 :

Trois des propositions du Congrès des jeunes appellent à la réalisation et à la diffusion de vidéos de sensibilisation ou de documentaires, dont :

12. La diffusion large d'une vidéo de sensibilisation aux problèmes posés par la violence

Or beaucoup d'actions déjà existantes pourraient être mises à contribution pour la réalisation des projets audiovisuels que souhaite développer le Congrès des jeunes :

a- Au niveau scolaire, il pourrait être possible d'utiliser le cadre des classes à PAC ou des ateliers artistiques, ou encore de s'appuyer sur le Centre de Documentation Pédagogique.

b - Dans certaines communes, les projets éducatifs locaux (PEL) ou les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) peuvent permettre, avec un co-financement de l'Etat et de la province Sud, de mettre en œ uvre des ateliers vidéo.

c - La province Sud elle-même propose des aides financières ciblées sur la création de courts métrages de fiction, ou de façon plus générale à la production audiovisuelle et cinématographique. Pour ces projets plus structurés, la province peut également apporter un service « à la carte », en fonction des besoins spécifiques de chaque projet audiovisuel : conseil et assistance dans le choix des sujets et l'organisation des toumages, démarches administratives, recherche de décors, de figurants, d'acteurs ou de techniciens, organisation de castings, aide logistique, etc.

D'autres formes artistiques pourraient également être envisagés pour passer les messages désirés, comme par exemple le concours annuel de slam du vice-rectorat, les émissions « les dix mots de la francophonie» dans les écoles, l'opération « danse ma ville» à Nouméa, le « marathon de l'image» porté par le Rex Nouméa, le festival des arts du vice-rectorat, etc.

(…)

Enfin les cinq dernières actions proposées par le Congrès des jeunes ne peuvent être organisées qu'à ravers une collaboration inter-collectivités, et la province Sud entend s'associer aux réflexions qui pourraient s'engager en ce sens :

25. L'instauration d'une « Journée de parole contre la violence»

Réponse province Nord du 19 septembre 2016 :

Concernant la proposition 1 de la réalisation d'un film percutant contre les violences :

La violence, un sujet qui fait l'actualité du pays via les médias phoniques, télévisés, littéraires et réseaux sociaux sous différentes facettes (scolaire, chez la femme, dans les familles, au sein de la jeunesse, sur les routes, dans les actualités mondiales etc ...)

La réaction préventive rebondit au travers des publicités télévisées sur des thématiques, tel que la « sécurité routière», « le gardiennage du domicile en cas de vacances hors territoire». Cependant, des forums, des séminaires, des espaces sont créés, des informations sous format papier sont distribuées.

La collectivité de la PN s'inscrit dans une démarche participative, de collaboration, de valorisation du potentiel du jeune, dont la finalité est l'épanouissement du jeune dans son projet de vie. (le plan social, éducatif, médical, économique, professionnel, personnel, culture!).

La collectivité provinciale effectue autant des actions préventives que curatives.

Le secteur de l'enseignement s'orientevers une démarche éducative de qualité au travers la formation des éducateurs afin de soutenir et accompagner les actions éducatives donnant la valeur ajoutée à la vie des internats. Depuis 2013 des formations à destination des éducateurs sont animées, sur la thématique: comment prévenir des actes de violence et des comportements à risque? Elargie aujourd'hui aux APE, personnels éducatifs des collèges. Soit 96 personnes dont 68 issues des 7 internats + 26 représentants des APEde collège. Soit un coût de 7016464 XFCFP(2010 à 2016)

Depuis 2000, tous ETHconfondus, issus de différentes établissements, public et privés, du primaire au lycée en passant par le collège et les classes de SEGPA soit 21907 élèves qui ont pu participer dans le cadre du programme santé scolaire, à des actions de sensibilisation (violences et respect). Les actions en lien avec la promotion de la santé (élaboration de supports pédagogiques, prestations de tiers, etc ...) représentent un coût annuel de 1 897 060XFCFP, en 20iS.Les dispositifs sociaux qui permettent de placer les enfants en danger ou en risque de danger.

Dans le secteur de la jeunesse et de la condition féminine: des marches contre la violence ont été organisées suite à des faits.

Dès l'instant où l'on encourage et l'on soutient l'initiative du jeune, accompagnée par des professionnels (EMI) en termes d'apprentissage, car l'on considère le jeune dans son projet de vie.(réf.PPJ) Le film peut traiter sur un sujet de cohésion, de partage, de tolérance, de compassion...etc que de violence.

Néanmoins, le terme « percutant» est un mot très fort, il est noté un manque de lisibilité sur l'objectif et visibilité sur la finalité de cette proposition. L'absence du cadre: Vers qui est orienté ce message? Pourquoi, quel constat? Comment mesurerez-vous l'impact? Quel aspect éducatif et de sensibilisation?

Un avis réservé, une telle proposition mérite une structuration plus rigoureuse dans la formulation en tenant compte des différents paramètres environnementaux et contextuels. Une approche sur un sujet autre, que la violence pour conforter les valeurs humaines, une image « positive » donc constructive pour son estime de soi.

Sur la proposition 2 concernant la mise en place d'une journée d'action contre la violence avec un symbole à définir.

Les journées d'action contre la violence s'organisent régulièrement depuis ces 3 dernières années, qui fait suite souvent à des agressions sur personnes dans la vie de la commune, en milieu scolaire, au sein des dispensaire, sur la route, etc...Des actions animées par des associations, des espaces sont créés pour en débattre ou encore sur le plan institutionnel (CLSPDC, PPD).

La collectivité provinciale tend vers une démarche d'amélioration de la cohésion sociale du citoyen. C'est aussi prendre en compte les différents paramètres environnementaux dont la finalité est l'épanouissement de l'humain.

Réponse province Iles Loyauté du 13 mai 2016 :

Commission contre les violences	Une journée de " parole contre les Violences"	Principalement dans le domaine de la condition féminine	Formations continues du réseau d'animateurs sur la communication non violente permettant d'anticiper les situation de conflits